

1. Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme est une maladie due à une bactérie transmise par une morsure de tique contaminé. Les tiques vivent dans des zones boisées et humides en dessous de 1 500 mètres d'altitude.

Le risque d'infection est beaucoup plus important au printemps et au début de l'automne.



2. Qui est concerné ?

Les professions les plus exposées sont celles en contact avec la nature :

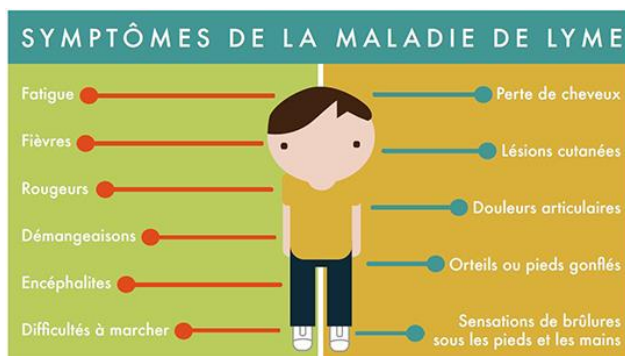
- Entretien d'espaces verts,
- Bucherons,
- Garde-chasse,
- Garde-pêche, etc ...



3. Conséquences

Quelques jours ou quelques semaines après la morsure de tique peut apparaître un érythème migrant caractéristique de la maladie de Lyme : lésion rouge qui ne gratte pas, qui est centrée sur la piqûre, qui augmente progressivement de diamètre et s'éclaircit au centre.

Sans traitement, peuvent survenir une phase disséminée puis une phase disséminée chronique.



4. Traitement

Il n'y a pas de traitement systématique. Celui-ci sera décidé par le médecin en fonction des symptômes, de la notion de morsure de tique et de sérologies positives.

Une rougeur survenant moins de 48 heures après une morsure de tique n'est pas spécifique et correspond à une réaction locale banale ; elle ne doit pas être traitée.

5. Prévention

LA PREVENTION COLLECTIVE

Prévention collective possible dans les zones urbaines ou péri-urbaines : assèchement de l'environnement, herbe coupée court, débroussaillage des parcs et jardins, suppression aux abords des habitations des dépôts de feuilles mortes, etc...

Illusoire dans le milieu naturel

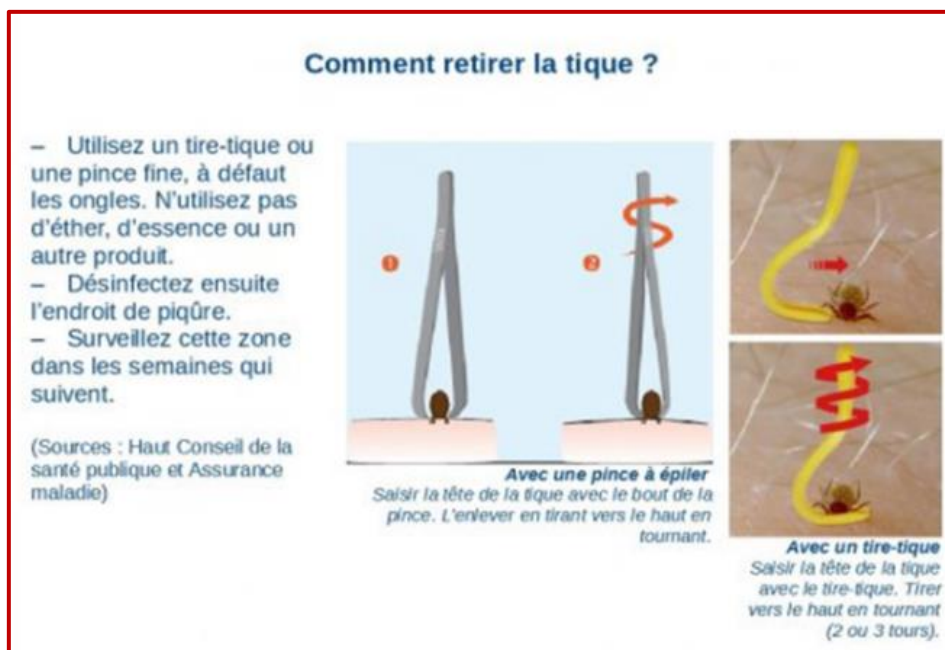
LA PREVENTION INDIVIDUELLE

Limiter le risque de se faire piquer lors d'une activité exposante :

- porter des vêtements longs couvrant bras et jambes et fermés et de préférence clairs (les tiques seront plus facilement repérables) ainsi qu'un chapeau ;
- rester sur les chemins en évitant broussailles, hautes herbes et fougères ;
- appliquer un répulsif en respectant bien le mode d'emploi et les contre-indications.

Limiter le risque d'infection : au retour

- inspection soigneuse de tout le corps : aisselles, plis du coude ou des genoux, cuir chevelu, derrière les oreilles, etc...
- Retirer les tiques à l'aide d'un tire-tique le plus rapidement possible ;
- répéter l'inspection le lendemain.



Noter la morsure de tique sur le registre de sécurité.

Ne déclarer l'accident de travail ou la maladie professionnelle qu'en cas de maladie de Lyme confirmée.

Penser à mettre un tire-tique dans les troussees d'urgence.